

Règlement

Samedi 07 Novembre 2017 au Palais du Peuple

Article ①

Organisation :

FESTIVAL TV et la direction générale de la marque **HS CONNEXION** a mis en place un tremplin de scène professionnelle pour soutenir et promouvoir les artistes en voie de développement **MUSIC FACTORY**. Ce dispositif se décline en :

Tremplins, pour intégrer le dispositif d'accompagnement

Scènes découvertes, pour approfondir son expérience de la scène

1ères scènes, pour une 1ère expérience de la scène et l'enregistrement de son 1^{er} EP

Article ②

Déroulement :

Le tremplin se déroule en deux temps :

- Une présélection sur inscription en ligne via www.afroguinee.com par le comité d'écoute de **MUSIC FACTORY**,
- Une prestation publique en condition de concert lors des sélections communales.

Article ③

Condition de participation :

- Les inscriptions sont ouvertes à tous les groupes, artistes de musiques actuelles, ayant des créations originales, deux single minimum, pas d'EP ni d'album sur le marché, pas signé sur un label, et dont tout ou partie des membres résident Conakry et périphérique mais aussi sur tout le territoire guinéen et qu'ils soit guinéens.
- Chaque groupe ou artiste devra désigner l'un de ses membres comme référent ou manager
- Le groupe/l'artiste devra jouer principalement ses propres compositions et aucune reprises possibles.
- Le groupe/l'artiste devra pouvoir assurer un set de 10'.

Article ④

Inscription :

Le participant devra renvoyer **au plus tard le 20/08/2017** les pièces suivantes :

- Télécharger la fiche d'inscription et le règlement, remplir puis envoyer à l'adresse festivaltv224@gmail.com
- La fiche d'inscription complétée.
- Le règlement signé par le référent ou le manager
- Un dossier complet présentant le groupe

Adresse d'envoi : **FESTIVAL TV** par mail à **FESTIVAL TV** par mail à festivaltv224@gmail.com en joignant les **deux titre en MP4 ou les liens des 2 titres à écouter, une photo d'identité numérique plus 3 photos d'artiste (fond blanc)**.

Article ⑤

Présélection :

- Une présélection sur écoute et dossier sera effectuée par un comité d'écoute librement constitué par l'organisation.
- La sélection sur écoute se fera sur les 2 titres indiqués sur la fiche d'inscription.
- 50 artistes ou groupes seront sélectionnés.
- Les groupes sélectionnés seront avertis par mail, sms et par téléphone le 21/08/2017.
- Une liste secondaire sera établie par le jury en cas de désistement de l'un des sélectionnés.

Article ⑥

Le concert :

- Chaque groupe sélectionné s'engage à se produire lors des Prime Time tout au long du mois de septembre **chaque samedi à 16h** au (voir affiche).
- le groupe devra fournir, dans la mesure du possible, une fiche technique, un plan de scène ainsi qu'un visuel et un texte le représentant.
- Tout désistement devra être motivé, les organisateurs devront être prévenus au plus tôt.
- En cas de désistement l'organisateur contactera le premier groupe de la liste secondaire.
- L'ordre de passage sera tiré au sort.

Article ⑦

La sélection finale :

Le groupe lauréat sera sélectionné par un jury composé de 50 % du public et 50 % du comité d'écoute et de professionnels du réseau musiques actuelles d'ici et d'ailleurs.
Le lauréat bénéficiera d'un accompagnement d'un an (après diagnostic personnalisé).

Article ⑧ :

Adhésion

La participation à ce concours est gratuite et implique l'acceptation entière du présent règlement. Aucune contestation, ne sera recevable en cas d'inobservation de celui-ci.

J'accepte le règlement

Signature du responsable légal (si candidat mineur) :

(Nom, Prénom et mention « lu et approuvé »)

Signature du candidat :

(Nom, Prénom et mention « lu et approuvé »)